

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE GRENADE-SUR-GARONNE
Séance du 12 avril 2022**

Le mardi 12.04.2022, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués (date de la convocation : 05.04.2022), se sont réunis sous la présidence de M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Etaient présents :

M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Mme MOREL CAYE Françoise, M. NAPOLI François, M. VIDONI-PERIN Thierry, Mme TAURINES Anna, Maires Adjointes.

Les conseillers municipaux :

Mme AUREL Josie, M. CAUBET Christian, Mme GENDRE Claudie, Mme BRIEZ Dominique, M. BEN AÏOUN Henri, Mme MERLO SERVENTI Catherine, Mme MOREEL Valérie, M. MARTINET Florent (*départ en cours de séance*), Mme IBRES Laetitia, M. POCHON Pascal (*départ en cours de séance*).

Représentés : Mme BOULAY Dominique (par M. MARTINET), Mme D'ANNUNZIO Monique (par M. VIDONI-PERIN), M. MONBRUN René (par Mme TAURINES), M. BOURBON Philippe (Mme BRIEZ), M. PEEL Laurent (M. NAPOLI), M. DOUCHEZ Dominique (par M. BEN AÏOUN), M. XILLO Michel (par M. DELMAS), Mme MANZON Sabine (par Mme MOREEL), Mme GARCIA Hélène (par Mme IBRES), Mme VIDAL Aurélie (par M. BEN AÏOUN), Mme LOUGE (par M. DELMAS).

Absents : M. LOQUET Pierre, M. MILLO-CHLUSKI Romain,

Secrétaire : Mme IBRES Laetitia.

(En application du V de l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10.11.2021 portant diverses dispositions sanitaires, et plus particulièrement concernant la tenue des assemblées délibérantes locales : du 10.11.2021 au 31.07.2022, poursuite des mesures dérogatoires pendant l'état d'urgence sanitaire, notamment fixation du quorum au tiers des membres présents, et possibilité de deux pouvoirs au lieu d'un).

Délibération n° 46-2022.

Budget primitif 2022 de la commune.

Mme MOREL CAYE, Maire Adjoint déléguée aux Finances, présente en détail au Conseil Municipal, le Budget Primitif 2022 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- Section de Fonctionnement : 13 969 290,55 €,
- Section d'Investissement : 5 777 474,29 €.

et dont la vue d'ensemble est la suivante :

FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	13 969 290,55 €	10 211 275,92 €
	+	+	+
REPORT	Restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent		
	Résultat de fonctionnement reporté		3 758 014,63 €
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (RAR + Résultat + Crédits votés)	13 969 290,55 €	13 969 290,55 €
INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	5 210 567,92 €	4 636 928,98 €
	+	+	+
REPORT	Restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent	255 736,37 €	1 140 545,31 €
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	311 170,00 €	
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (RAR + Résultat + Crédits votés)	5 777 474,29 €	5 777 474,29 €
TOTAL DU BUDGET		19 746 764,84 €	19 746 764,84 €

Entendu l'exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2022 de la commune.

Pour extrait conforme,

Jean-Paul DELMAS,
Maire de Grenade,



Accusé de réception en préfecture
031-213102320-20220412-44-45-46_2022-BF
Date de télétransmission : 14/04/2022
Date de réception préfecture : 14/04/2022